Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Août 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Août 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Représenté par pouvoir : 1
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mme DORANGE Annie, Mr GUILMET Patrick, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène.

Absent excusé : Mr YVELIN Christian pouvoir à Mr MARION Cyrille

A été nommée secrétaire de séance : Mme SALGUEIRO Audrey

Délibération n°2026/38 : Signature d'une convention pour une mission d'accompagnement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Rapporteur : Monsieur FAURRE, 1er Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines

L'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est une obligation pour chaque employeur.
Outre son aspect réglementaire, ce document constitue un état des lieux opérationnel, qui répertorie et classe, pour chaque unité de travail, les risques professionnels auxquels sont exposés les agents, et ce dans le but de mettre en place des actions de prévention pertinentes et cohérentes.
C'est également un outil de suivi et de programmation, visant à améliorer la politique de prévention de santé et de sécurité des agents.
La Commune de Berthenay souhaite être assistée pour la réalisation de ce document par le Centre de gestion d'Indre-et-loire, et sollicite, pour ce faire, la signature d'une convention.

Les objectifs de l'intervention :
- organiser une démarche de prévention pérenne,
- réaliser une démarche d'évaluation des risques professionnels,
- transposer les résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique,
- mettre en place un plan d'actions de prévention qui viendra alimenter le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) de la structure

Pour ce faire, il y aura lieu de signer une convention pour une mission d'accompagnement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le coût global s'élève à 1 000 €. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Un projet de convention a été transmis à chaque conseiller municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FAURRE, Monsieur le Maire reprend la parole.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Décision

Vu le code général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu les articles L4121-1 à L.4121-5 du code du travail,
Entendu le rapport de Mr FAURRE,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la convention pour une mission d'accompagnement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le coût global s'élève à 1 000 €,
- autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 du budget

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Jacky BERTRAND

La Secrétaire de séance

Audrey SALGUEIRO